

Conditions de titres

DUREE DES ETUDES

- Ce CAP se prépare en deux ans après une classe de 3ème :
- Soit en lycée professionnel
- Soit en alternance (suite de périodes en entreprise et en centre de formation) ;
- Il peut également se préparer en formation continue.

Au lycée professionnel le stage en entreprise dure 4 semaines en 1ère année. Il comprend 2 périodes de 4 semaines en 2ème année.

Le contrôle de la formation s'effectue en fin d'année lors d'une épreuve préparée par le professeur d'électrotechnique.

Le CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques » atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles qui permet au titulaire de ce diplôme de faire un choix dans son cursus d'études et de s'insérer directement dans le monde professionnel, où il occupera un emploi d'ouvrier professionnel.

Il permet l'exercice du métier d'électricien dans les domaines :

- Du bâtiment, des travaux publics,
- Des installations publiques,
- De l'industrie...
- Les compétences et connaissances du titulaire de ce diplôme lui permettront de progresser dans son entreprise et son emploi.

Après le CAP PROELEC

- poursuite d'études

Ce diplôme permet de travailler tout de suite. La majorité des titulaires du CAP entre directement dans la vie professionnelle. Les meilleurs peuvent poursuivre les études dans la voie professionnelle telle que le Baccalauréat Professionnel dans les domaines de même nature comme l'électrotechnique.

- vie active

Le titulaire du CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques » exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il intervient notamment dans les champs d'applications suivants :

* Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations. Ces derniers véhiculent la voix, les données, les images nécessaires au fonctionnement, à la gestion technique, à la supervision et à la sécurité des personnes et des biens :

- Dans les locaux tertiaires non résidentiels,
- Dans les logements individuels et collectifs,
- Dans les bâtiments industriels.

* Les équipements industriels : réalisation de coffrets et armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation.

* Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieu rural et urbain, sur les domaines publics et privés. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine.



LYCÉE DES MÉTIERS

Paul Langevin
WAZIERS

C.A.P

PROELEC

Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques



Si vous aimez travailler dans le domaine de l'électricité. Si vous voulez réaliser des circuits électriques à partir de plans, concevoir des circuits électriques.

Si vous préférez la pratique à la théorie.

Si vous désirez travailler rapidement ...

**le C.A.P PROELEC
est fait pour vous.**

Objectifs de la formation

Le titulaire du CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques » intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Les situations professionnelles visées par ce diplôme de niveau V concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements (courant faible, courant fort).

L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux

d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Les compétences professionnelles développées permettent l'exécution, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

L'électricien agit dans différents secteurs tels que l'habitat individuel ou collectif, les locaux tertiaires ou artisanaux, les établissements recevant du public, les entreprises et exploitations agricoles, les bâtiments industriels.

HORAIRE DE FORMATION		
Disciplines obligatoires	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français, Histoire, Géographie	4	4
Langue vivante	2	2
Mathématiques, sciences physiques	4	4
Prévention Santé Environnement	1	1
Education esthétique	1	1
Education physique et sportive	2+2 (plein air)	2+2 (plein air)
Activités d'atelier, technologie et professionnel	18	18
Modules	3	3
TOTAL	34H00	34H00

REGLEMENT D'EXAMEN				
Epreuves	Unités	Coef.	Forme ponctuelle	Durée
EP1 – Communication technique	UP1	4	CCF*	3H
EP2 – Réalisation	UP2	9 (1)	CCF	8H (2)
EG1 Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF	2H15
EG2- Mathématiques - Sciences	UG2	2	CCF	2H
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle
Epreuves facultatives : Langue vivante (3)	UF	Ponctuelle / 20 min orale		20 mn
* Contrôle en cours de formation (1) dont coefficient 1 pour Prévention Santé Environnement.				

Formation

La formation est composée de **matières générales** telles que « expression française, mathématiques, sciences physiques, Prévention Santé Environnement, EPS et langue vivante étrangère » et d'un **enseignement professionnel** composé de 3 parties : **Expression technologique** qui permet de mobiliser les connaissances en technologie, schéma et dessin technique.

Intervention technique qui permet de mobiliser les savoirs et savoir-faire sur les activités de réalisation.

Expérimentation scientifique et technique qui permet de mobiliser les savoirs et savoir-faire au service de l'expérimentation et la justification des lois de l'électrotechnique.

Les spécificités des métiers de l'électricité amènent le titulaire du CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages électriques » à pratiquer ses activités sous la responsabilité directe d'une personne de qualification supérieure. Toutefois, il doit être en mesure de recevoir de son employeur, après contrôle des acquis, une habilitation de niveau maximum B1V, suivant la définition du recueil d'instructions UTE C18-510 et du décret 88-1056 du 14/11/1988.

LYCÉE DES MÉTIERS PAUL LANGEVIN

Rue Paul Langevin – BP 90087
59502 DOUAI CEDEX

☎ : 0327943070

📠 : 0327943079